

VILLE de ROYAN

Réunion du Vendredi 9 Septembre  
1960

OBJET :

Cession-nantissement de  
titres CAR - Avance forfaitaire

Le neuf Septembre mil neuf cent soixante, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hibert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Septembre 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mouchot, Lamouche, Fontanille, Massé, Etcheber, Reix, Berland, Marteau, Gachet, Guy Menant, Bouchet, Bétous.

Représentés : MM. Fouget par M. Lanussé  
Dujard par M. Bouchet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1984, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Ville de Royan a financé de nombreux travaux de reconstruction pour lesquels elle a perçu des titres de la Caisse Autonome de Reconstruction, alors que les règlements ont été effectués sur les fonds libres dont elle disposait.

Afin de permettre le règlement de certains travaux, il y a lieu d'envisager la négociation d'un certain nombre de titres.

Un appel d'offres a été fait auprès des différents établissements bancaires de Royan et de l'Orniem Technique Parisien, (avec qui la Ville a déjà traité) pour qu'ils fassent connaître les meilleures conditions qu'ils étaient à même de consentir pour la négociation de 562.540 NF de titres qui seront mobilisables au cours de l'année 1961. Ces titres sont les suivants :

- Titre n° 846.722 n° d'émission 571 jouissance du 1.1.1956, le titre C d'un montant de 41.000 AF
- Titre 1.012.215 n° d'émission 590 jouissance du 1er Aout 1957, le titre B d'un montant de 8.000.000 AF
- Titre 1.040.461 n° d'émission 593, jouissance du 1.11.1957, le titre B d'un montant de 783.000 AF.

- Titre 918.910 n° d'émission 582 jouissance du 1.12.56, le titre C d'un montant de 18.143.000 AF.
- titre n° 1.156.418 n° d'émission 607 jouissance du 1.1.1959, le titre A d'un montant de 8.333.000 AF
- titre n° 1.243.507 n° d'émission 615, jouissance du 1.9.1959, le titre A d'un montant de 16.667.000 AF.
- titre 1.259.660 n° d'émission 616, jouissance du 1.10.59, le titre A d'un montant de 30.000 AF.
- Titre n° 1.259.660 n° d'émission 616, jouissance du 1.10.1959, le titre A d'un montant de 12.000 AF
- Titre 1.163.220 n° d'émission 608 jouissance du 1.2.1959, le titre A d'un montant de 145.000 AF.
- Titre 1.076.137 n° d'émission 598 jouissance du 1.4.1958, le titre B d'un montant de 4.000.000 AF.
- Titre 1.076.138 n° d'émission 598 jouissance du 1.4.1958, le Titre B d'un montant de 100.000 AF.

Les établissements étaient invités à indiquer le montant de la somme pouvant être versée à la ville au 31 Octobre.

L'Omnium Technique Parisien et la succursale de Royan de la Sté Générale ont fait les propositions les plus intéressantes pour la Ville, s'offrant de verser une somme égale à 100,5 % du montant nominal des titres, soit : 565.352 NF 70.

La Commission des Finances propose de traiter avec la succursale Royanaise de la Sté Générale et demande au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

#### Le Conseil Municipal

Considérant que la ville a payé sur les fonds disponibles de nombreux et importants travaux pour lesquels elle a perçu en titres l'indemnité de D.G.

Considérant que de ce fait la négociation d'une partie des titres CAR de la ville s'impose pour faciliter sa trésorerie

Considérant les offres faites par la Succursale de Royan de la Société Générale à la suite de l'appel d'offres auquel il a été procédé auprès des différents établissements bancaires

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'autoriser M. le Maire à déposer à la succursale de Royan de la Société Générale Front de Mer et dont le siège social est à Paris, 29 Bd Haussmann, les titres CAR mobilisables en 1961, désignés ci-dessus
- d'accepter les propositions de versement par la Société Générale en échange de ces titres d'une somme de 562.352 NF 70, nette de tous frais au 31 Octobre 1960.
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat à intervenir avec la Sté Générale, faire toutes déclarations et formalités utiles, donner quittance et décharge.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



Mairie de Royan  
L'Adjoint Délégué



**APPROUVÉ**  
ROCHEFORT-S-MER, le 13 SEPT 1960  
Le Sous-Prefet,

*L. Bochel*